

**INVENTAIRE FONDS
CHAMBAVE**

**FAMILLES PERRIN, GROSJEAN,
CHATRIAN**

FONDS PERRIN – CHAMBAVE.

Privés

1626, 2 novembre

Contrat de mariage entre Pierre de Pierre des Junod et Denise de Jean Silley.
(1 doc., notaire Jean Junod de Cly)

1631, 27 mars

Contrat de mariage entre Jean de Jean Rey et Catherine de Pierre de Denis Perrin.
(1 doc., notaire François-Paul Bernard)

1632, 9 mai

Contrat de mariage entre Pierre de Denis Perrin et Denise de Jean Silley, sa femme.
(1 doc., notaire Jacques Bic)

1640, 9 juin

Contrat de mariage entre Jacques Pellussier et Marguerite de Pierre de Denis Perrin.
(1 doc., notaire Claude Neyret)

1640, 17 décembre

Testament de Pierre de Denis Perrin.
(1 doc., notaire Claude Neyret)

1641, 4 mars

Pierre de Michel Chept cède à Pierre et Pantaléon Perrin une étable avec un rascard au dessus sis au pertinences de Laoud au lieu-dit La grange soit rascard de Laoud pour le prix de 7 écus.
(1 doc., notaire Pantaléon Barat)

1650, 21 janvier

Testament de Jean-Martin de Pierre Perrin.
(1 doc., notaire Aymé Pignet)

1650, 20 février

Contrat de mariage entre Jean-Martin de Pierre Perrin et Jacquême fille de Jean de Martin Gaillard.
(1 doc., abîmé et incomplet)

1655, 6 octobre

Partage entre Jean-Martin et André frères de feu Pierre Perrin.
(1 doc., notaire Aymé Pignet)

1656, 21 janvier

Jean-Martin Perrin, puisque une partie des biens-fonds qu'il avait donné comme dot à sa femme Jacquême sont tombés en propriété de son frère André suite au partage des biens paternels, change les termes de l'assise dotale envers la dite Jacquême.
(1 doc., notaire André Pignet)

1662, 22 avril

Partage de biens-fonds entre André de Jean Rey et Bastian de Pierre Lexert.

1661, 20 novembre

Contrat de mariage entre André de Pierre Perrin et Barbère fille de Pierre Mognod.
(1 doc., notaire Aymé Pignet)

1669, 3 décembre

Martin de Pierre Perrin confesse devoir la somme de 21 écus au gabellier de sa Majesté.
(1 doc.)

1673, 23 février

Partage entre André de Pierre Perrin, au nom aussi de sa femme Barbère, Jean de Pierre Berthollin, agissant au nom aussi de sa femme Antonia, et Jean-Antoine de Pantaléon Perrin, agissant aussi au nom d'Andrée sa femme.
(1 doc., notaire Aymé Pignet)

1677, 8 février

André fils de Martin de Jean Mague, à son nom ainsi qu'à celui de Antonia sa mère, et Jean de Michel Pellussier passent reconnaissances envers Pierre-Philibert Roncas.

1682, 4 avril – 24 octobre.

Pierre de André Perrin, de Torgnon, s'adresse au juge de la baronnie de Cly pour qu'il valide le testament oral de sa feuë mère Barbère, qui avait testé au village de Triatel le 10 février passé, à la présence de trois témoins, n'ayant pu trouver un notaire. Suit la déclaration des témoins au même sujet.
(1 doc. signé Pastoret châtelain et juge, Borina notaire).

1682, 8 avril

Testament de André de Pierre Perrin.
(1 doc., notaire Aymé Pignet)

1685, 6 mai

Liste de partage entre André et Jean-Martin Perrin et Martin Finaz.
(2 copies, notaire Martin Borine)

1692, 19 mai

Contrat de mariage entre Pierre d'André Perrin et Françoise de Jean Balmassy de Torgnon.
(1 doc., notaire Aymé Pignet)

1694, 3 janvier

Testament de Jacquême veuve de feu Jean-Martin Perrin.

(1 copie extraite des minutes du notaire Martin Borina par le notaire Clément Chatrian)

1695, 10 juin

Contrat de mariage entre Pantaléon de Michel Corgnier et Anne-Marie d'André Perrin.

(1 doc., notaire Aymé Pignet)

1698, 14 juillet

Contrat de mariage entre Hilaire d'Hilaire Deval de Nus et Catherine d'André Perrin de Torgnon.

(1 doc., notaire Aymé Pignet)

1699, 12 août

Contrat de mariage entre Antoine d'André Barmassy et Marie de Michel Jaquemoz, tous les deux de Torgnon.

(1 doc., notaire Aymé Pignet)

s.d. (XVII siècle)

Listes de partage entre Jean-Martin et André frères fils à feu Pierre Perrin et Martin de Martin Finaz.

1 liasse

1701, 2 février

Contrat de mariage entre Antoine d'André Blanc et Angélique d'André Perrin.

(1 doc., notaire Jean-Jacques de Pléoz)

1702, 16 décembre

Codicille au testament de André de Pierre Perrin.

(1 doc., notaire Clément Chatrian)

1721, 19 mai

Testament de Pierre d' André Perrin.

(1 doc., notaire Clément Chatrian)

1721, 2 août

Le juge de la baronnie de Cly confirme à Françoise , veuve d'André Perrin la tutelle de ses fils, léguée par son feu mari.

(1 doc.)

1732, 11 février

Contrat de mariage entre Martin de Michel Garin et Marie de Pierre d'André Perrin.
(1 doc., notaire André Pignet)

1733, 9 février

Contrat de mariage entre Jean-Jacques de Barthélemy Yblet et Barbe de Pierre d'André Perrin.
(1 doc., Jacques Pignet notaire)

1735, 7 février

Contrat de mariage entre André de Pierre Perrin et Anne-Marie de Jean Martin Junod.
(1 doc., notaire André Pignet)

1739, 24 septembre

Testament de Françoise fille de feu André Barmassy et veuve de Pierre d'André Perrin.
(1 doc., notaire Pierre-Gaspard Ducrue)

1751 30 décembre

Liste de sommes dues pour certaines égances au Petit monde, Torgnon.

1757, 10 novembre – 3 décembre

André de Pierre Perrin s'adresse au juge du mandement de Cly pour qu'il cite à comparaître Hugues d'André Freppaz de Chambave pour le paiement de la somme de 15 livres. Suit la citation requise, et divers actes de comparution.

Pièce annexée: une page du cottet des villages du Petit monde de Torgnon datée 1751.
(1 liasse)

1800, 6 août

Maurice Brunier cède à Marie-Antoine Milliery veuve de feu le notaire Jean-Grat Frutaz, le pouvoir de rédimmer un pré avec des arbres de fruits située à Chambave, pour le prix de 110 livres.

(1 doc., notaire Jean-Baptiste Jotaz)

1800. 9 août.

La veuve de Jean-Martin Chatrian loue à François-Joseph Nocent un grangeage appelé Moncharey, situé à Chambave, pour l'espace de 6 ans, pour le prix de 42 livres et 50 centimes.

(1 doc.)

1801, 16 septembre

Marie-Antoine de feu Cassien Milliery, veuve du notaire Jean-Grat Frutaz, vend, sous réserve de rachat, à Martin Chatrian, tous ses biens immeubles pour le prix de 400 livres et avec la réserve que la vendeuse pourra tout de même habiter dans sa maison jusqu'à sa mort.

(1 doc., notaire Grat-Joseph Darbelley)

1804, 28 juillet

Marie-Antoine de feu Cassien Milliery, veuve du notaire Jean-Grat Frutaz, donne à Martin Chatrian tous ses biens immeubles à la condition que le donataire subviene à tous les besoins de la donatrice pendant le reste de ses jours et à d'autres conditions spécifiées.

(1 doc., notaire Jean-Baptiste Defey)

1808, 5 juin.

Testament de Marie Antoine Milliery, veuve de feu le notaire Jean-Grat Frutaz.

(1 copie extraite des minutes du notaire Louis-François Lombard)

1809, 9 novembre

Marie-Françoise de feu Jean-Pantaléon Gal donne à bail à ferme pendant l'espace de six ans certain biens fonds situés à Chambave.

1810, 10 février

Jean-Grat Gaillard vend à autre Jean-Grat Gaillard et Jean-Vincent Gaillard une pièce de terre située à Chambave, au hameau de Lucé pour le prix de 90 francs.

1811, 10 juin

Jean-Martin Chatrian confesse devoir la somme de 80 francs à Jean-Grat Henriod.

(1 doc.)

1811, 13 avril

Jean-Martin Chatrian et Jean-Mathieu Gippa partagent entre eux certains biens-fonds.

1811, 29 octobre

Marie-Marguerite, Marie-Françoise et Marie-Antoine, filles de Jean-Pantaléon Gal, déclarent que par le moyen d'un acte notarié du 29 décembre 1810 elles ont cédé à Jean-Martin Chatrian tous les droits de propriété sur certains biens-fonds, décrits dans le susdit acte.

(1 doc., extrait des minutes du notaire Gerbore)

1812, 1^{er} juillet

Jean-Baptiste Gal, Marguerite, Françoise et Marie-Antoine Gal et Jean-Martin Chatrian établissent des accords entre eux au sujet des biens-fonds de la famille Gal.

(1 doc.)

1812, 10 juillet

Les sœurs Marie-Marguerite, Marie-Françoise et Marie Antoine Gal cèdent une créance de 150 francs, qu'elles ont envers Jean-Martin Chatrian à Amédée-Philibert Vuillerminaz.

(1 doc.)

1812, 2 octobre

Jean-Pierre de feu Louis Bétemps vend à Jean-Martin Chatrian une pièce de vigne située au village de La Poya au lieu appelé Plan du Pont, pour le prix de 40 francs.

(1 doc.)

1814, 7 novembre

Jacques-Joseph Mongnod, Pierre-François Frutaz et Jean-André de feu Jean-Grat Machet de Torgnon, comme cohéritiers de feu Jean-François Borine, confessent avoir reçu de Jean-Martin de Denis Chatrian la somme de 500 francs, léguée au susdit Borine par le testament du notaire Jean-Grat Frutaz. Le 17 avril 1783.

(1 doc.)

1814, 7 novembre – 1816, 20 novembre

Jean-Pierre de Denis Chatrian confesse devoir la somme de 90 francs à Humbert-Antoine Boyros de Aoste. Suit une quittance envers Jean-Martin Chatrian.

(1 doc.)

1816, 2 juillet

André, Marie-Catherine et Marie de feu André Pession cèdent à Jean-Martin Chatrian de Chambave un contrat de vente à rachat passé par Jean-Barthélemy Collé en faveur de Jean-Antoine Ducourtil par acte du 28 décembre 1799 pour le prix de 688 francs.

(1 copie extraite des minutes du notaire Jean-Baptiste Pignet)

1816, 21 novembre

Amédée Vuillerminaz quitte Jean-Martin Chatrian de la somme de 66 francs, dus tant pour un prêt que pour l'achat d'une cuve.

(1 doc.)

1817, 20 juillet

Jean-Baptiste Gal quitte Jean-Martin Chatrian et Mathieu Gippa de la somme de 1300 livres, restante de la somme de 1500 livres pour une vente de biens immeubles et plusieurs autres dettes.

(1 doc.)

1817, 18 août

André-Joseph de vivant Denis Chatrian de Torgnon confesse devoir la somme de 130 livres à Jean-Martin Chatrian.

(1 doc.)

Procès

1800-1801

Actes d'un procès entre André et Jean-François Perrin et le notaire François-Joseph Frutaz.

(1 liasse)

1801, 1^{er} – 10 juin

Actes du procès entre Marc-Antoine Chatrian de Torgnon, d'un côté, et ses deux fils Jean-Denis et Jean-Michel et la femme de ce dernier, Marie Joseph Jacquemet.

(1 liasse)

1811, 25 février

Actes d'une cause entre Jean-Martin fils de feu Denis Chatrian et Mathieu fils de feu Jean-Martin Gippaz au sujet d'un partage d'une pièce de terre en vigne située à Chambave.

(1 liasse)

1812, 16 septembre

Procès verbal de saisie, de la part du huissier du bureau de la justice de paix de Châtillon, en haine de Jean-Baptiste Pellissier, en la montagne de Valmeriana, à Pontey.

(1 doc.)

Autres documents

1816, 7 avril

Le conseil de la communauté de Chambave répond à la requête de la communauté de Antey Saint-André au sujet des foires des deux pays.

1817, 3 janvier

Considérations par le procureur de la communauté de Chambave, au sujet des deux foires du mois de mai des communautés de Chambave et d'Antey-Saint-André.

(2 copies, dont une en langue italienne et une en langue française)

1817, 16 août

Délibération du conseil communal de Chambave au sujet de la répartition de l'eau du canal de la Riva servant pour l'arrosage des biens de la plaine de Chambave.

(1 doc.)

FAMILLE GROSJEAN DE LA RIVIERE DE FENIS

Documents Privés

1734, 20 juillet

Antoine Grosjean vend à Jean-Martin Gaillard une pièce de terre, herbage, bocage, sise au lieu-dit l'Herberey pour le prix de 7 livres.

(1 doc., notaire Balthazar Tillier)

1738, 10 novembre

Georges d'André Gaspard et Jean-Grat Maquignaz, tous les deux de Valtournenche, échangent entre eux certains biens-fonds situés à Chambave et à Valtournenche.

(1 doc., notaire Jean-Martin Jacod)

1777, juin

Jean-Maurice Lavoyer vend à une femme un pré situé à Margnier appelé Provaney, pour le prix de 16 livres.

(1 doc., incomplet, notaire Antoine Machet)

1783, 14 novembre

Jean-Grat Vallery vend à Jean-Maurice Grosjean de la Rivière de Fénis une pièce de pré située à l'envers de Chambave, avec sa pause d'eau, pour le prix de trente livres.

(1 doc., notaire Jean-Martin Athanase Ducrue)

1785, 2 juillet

Gaspard Gaillard vend à Jean-Maurice Grosjean un pré et un châtaignier situés à Arlier, en la Rivière de Chambave, pour le prix de 50 livres.

(1 doc., notaire Jean-Martin Athanase Ducrue)

1797, 25 septembre

Jean-Gaspard Lavoyer vend à Jean-Maurice Grosjean un vacolle avec des châtaigniers situé à Arlier, appelé Salussé, pour le prix de 100 livres.

(1 doc., notaire Jean-Baptiste Pignet)

1803, 18 avril

Contrat dotal passé entre Jean-Grat Gaillard et sa femme, Marie-Jeanne Grosjean.

(1 doc., notaire Louis-François Ansermin)

1803, 28 décembre

Pierre-Gaspard Gaillard vend à Jean-Maurice Grosjean une pièce de terre en pré sise au pertinences de Lexert pour le prix de 89 francs.

(1 doc., notaire Jean-Baptiste Pignet)

1804, 28 décembre

Maurice Bonjean vend à Jean-Louis Grosjean une pièce de terre en pré sise au lieu-dit Egarat et deux pièces de terre en champ sises au lieu-dit Cleyve de Compoz pour le prix de 123 francs.

(1 doc., notaire Jean-Baptiste Pignet)

1808, 11 janvier

Joseph Gaillard vend à Louis Grosjean une pièce de terre en champ et vigne appelée Le Ronc dessous, aux pertinences d'Arlier, une autre une pièce de terre en champ appelée Le Ronc dessus, et une pièce de vacolle, avec deux chênes, appelée Le grand Clappey pour le prix de 30 francs.

(1 doc., notaire Antoine Pellissier)

1808, 14 mars

Jean-Maurice Grosjean et ses fils Jean-Grat et Jean-Louis établissent une convention par laquelle Jean-Maurice consent à que ses fils vivent séparés de lui et donne à bail à Jean-Louis Grosjean pour 5 ans tous ses biens immeubles à certaines conditions spécifiées.

(1 doc., notaire Joseph-Antoine Chappuis)

1808, 16 octobre

Jean-Michel Pieiller vend à Jean-Louis Grosjean une pièce de terre en champ sise au lieu-dit Les Cleyves de Champ, au hameau de Septumian, pour le prix de 20 francs.

(1 doc., notaire Joseph-Antoine Chappuis)

1809, 10 août

Jean-Pierre Gaillard vend à Jean-Louis Grosjean une pièce de terre en vacolle sise au lieu-dit Pontaillie pour le prix de 9 livres.

(1 doc.)

1810, 7 janvier

Pierre-Gaspard Gaillard vend, sous réserve de rachat, à Jean-Louis Grosjean une pièce de terre en champ sise au lieu-dit Champ d'Ayez, à la Rivière de Fénis.

(1 doc., notaire Roch-Antoine Sulpice Jans)

1810, 21 mai

Pierre-Gaspard Gaillard vend à Louis Grosjean une pièce de terre en pré et feuilletet sise à Arlier, pour le prix de 19 francs.

(1 doc., notaire Antoine Pellissier)

1810, 9 juillet

Pierre-Gaspard Gaillard vend, sous réserve de rachat, à Louis Grosjean une pièce de terre en champ sise au lieu-dit Vuillermet, aux pertinences d'Arlier, pour le prix de 20 francs.

(1 doc., notaire Antoine Pellissier)

1811, 21 octobre

Jean-Maurice Lavoyer vend, sous réserve de rachat, à Jean-Louis Grosjean une pièce de terre en pré sise au lieu-dit Le Pré de la Biola à Arlesa pour le prix de 80 francs.

(1 doc., notaire Roch-Antoine Sulpice Jans)

1811, 10 décembre

Joseph-Blaise-Gaspard Gaillard, Anne-Louise Gaillard et Jean-Martin Gaillard partagent entre eux l'hoirie de leur feu père Jean-Pierre Gaillard.

(1 copie extraite par le notaire Louis-François Ansermin des minutes du notaire Roch-Antoine-Sulpice Jans)

1812, 11 mai

Jean-Grat Bétemps vend à Louis Grosjean une pièce de terre en pré et champ située au lieu-dit Parrolla, dans la région de Thuis, en la commune de Chambave, plus un poile sis au hameau de Thuis, pour le prix de 40 francs.

(1 doc.)

1812, 10 août

Pierre-Gaspard Gaillard vend à Louis Grosjean une châtaigneraie appelée Les Quaies, aux pertinences d'Arlier, pour le prix de 20 francs.

(1 doc., notaire Antoine Pellissier)

1816, 23 novembre

Jean-Laurent Grosjean vend à Jean-Louis Grosjean une pièce de terre en champ sise au lieu-dit Le Champ de la Ripaille, aux pertinences d'Arlier, pour le prix de 5 francs et 50 centimes.

(1 doc., notaire Louis-François Ansermin)

1817, 13 août

Pierre-Gaspard Gaillard vend à Jean-Louis Grosjean une pièce de terre en vacolle située au mas de Pradarlier, pour le prix de 20 livres.

(1 doc., notaire Jean-Jacques Laurencet)

1819, 15 octobre

Jean-Pierre Oursi et son fils Alexis vendent à Jean-Pierre Verthuy un pré dit Grand Pré aux pertinences de Valleri, pour le prix de 325 livres, et avec la réserve de pouvoir le racheter dans un an.

(1 doc., notaire Joseph-Antoine Chappuis)

1819, 17 novembre

André Bich, de Torgnon, vend à Jean-Louis Grosjean une pièce de terre en vacolle sise à Chambave au lieu-dit Salinex, pour le prix de 80 livres.

(1 doc., notaire Jean-Jacques Laurencet)

1821, 12 juin

Jean-André Rigollet de Chamois vend à Jean-Louis Grosjean une pièce de terre en pré sise au lieu-dit Grand Prés, à la Rivière de Chambave, pour le prix de 6 livres.

(1 doc., notaire Jean-Jacques Laurencet)

1821, 2 juillet

Pierre-Louis Laveva, de Verrayes, vend au notaire François-Jérôme Frutaz plusieurs biens immeubles acquis de différentes personnes, pour le prix de 2000 livres.

(1 doc., notaire Jean-Jacques Laurencet)

1824, 13 septembre

Jean-Grat Gaillard vend à Jean-Louis Grosjean un châtaignier (sans autre spécification de lieu), pour le prix de 10 livres.

(1 doc.)

1826, 1^{er} juin

Louis Grosjean et Jean-Pierre établissent un compromis au sujet de la vente d'un domicile situé à Chambave, pour le prix de 15 livres.

(1 doc.)

1826, 27 juillet

Jean-Grat Bétemps vend à Jean-Louis Grosjean un bâtiment contenant un four à pain avec sa place au devant, au hameau des Rey, et une pièce de terre et vacolle située au lieu-dit Les Reces, pour le prix de 45 livres.

(1 doc., notaire Jean-Baptiste Defey)

1827, 9 mars

Jean-Pierre Besenval, de Torgnon, vend à Jean-Louis Grosjean de Chambave deux pièces de terre en vigne sise au mas de La Poya, pour le prix de 80 livres.

(1 doc., notaire Jean-Baptiste Defey)

1827, 12 décembre

Jean-Joseph Grosjean vend à Jean-Louis Grosjean une pièce de terre en champ sise au mas de Clappey de Ley, sur le territoire d'Arlier, une autre pièce de terre en champ sise au lieu-dit Clos de Michod et enfin une pièce de terre en pâturage sise au lieu-dit Leseires, pour le prix de 30 livres.

(1 doc., notaire Jean-Baptiste Defey)

1827, 21 avril

Jean-Laurent Vuilliez vend à Jean-Louis Grosjean un prè situé à Ayé au lieu-dit Les Herberins, pour le prix de 100 livres.

(1 doc., notaire Jean-Baptiste Defey)

1828, 14 février

Jean-Michel Gaillard quitte Jean-Joseph Pignet, négociant de Chambave, de la somme de 800 livres qu'il a payée au nom et en décharge de Jean-Louis Grosjean, à compte de la somme de 900 livres que le susdit doit à Gaillard pour une vente passée en 1819.

Ensuit e Jean-Louis Grosjean quitte le susdit Pignet de la somme de 100 livres .

(1 doc.)

1829, 19 novembre

Pierre Verthuy vend à Pierre Gaillard une place située aux pertinences d'Ayé, pour le prix de 6 livres.

(1 doc., notaire Jean-Baptiste Defey)

1830, 7 avril

Jean-Louis Grosjean revend à Jean-Grat Henriod une pièce de terre en jardin située au hameau d'Ays, à lui vendue par le dit Henriod en date du 12 septembre 1825, pour le prix de 46 livres.

(1 copie, notaire Jean-Baptiste Defey)

1830, 6 mai

André- Joseph Henriod et son épouse Marianne Vesan échangent entre eux certains biens fonds situés à Margnier.

(1 doc., notaire Jean-Baptiste Defey)

1830 18 juin

Jean-Louis Grosjean et Jean-Grat Gaillard échangent entre eux certains biens fonds sis à la Rivière de Chambave.

(2 copies du même document, notaire Jean-Baptiste Defey)

1831, 5 janvier

Certificat de transcription au bureau des hypothèques d'Aoste d'un acte d'échange de biens-fonds entre Jean-Louis Grosjean et Jean-Grat Gaillard.

(1 doc.)

1832, 7 mai

Julien Oursi vend à Jean-Pierre Verthuy un pré et vacolle avec des arbres appelé Le Cloud, situé à la Rivière de Chambave, avec sa pause d'eau accoutumée, pour le prix de 305 livres.

(1 doc., notaire Jean-Baptiste Defey)

1832, 19 décembre

Le curé de Chambave confesse avoir reçu de Grat-Maurice Grosjean la somme de 5 livres et 74 centimes, pour la rétribution de quatre messes.

(1 doc.)

1833, 7 novembre

Jean-Louis Grosjean, Jean-Pierre Bancod, Ambroise Cuaz et plusieurs autres particuliers de l'envers de Chambave vendent aux maîtres d'usine, frères Gervason, deux flottes de bois pour les réduire en charbon.

(1 doc.)

1833, 28 décembre

Jean-Grat Lavoyer confesse avoir reçu de son beau-père, Jean-Louis Grosjean, l'argent dû pour la dot de sa femme Marie-Anne Grosjean.

(1 doc.)

1834, 20 décembre

Pierre Gaillard vend à Jean-Louis Grosjean une cave avec une maison et un fenil, sis à Ayé, pour le prix de 66 livres et 50 centimes.

(1 doc., notaire Antoine Pellissier)

1835, 13 août

Pierre Lavoyer vend à Louis Grosjean une partie d'un champ sis à Arlier, appelé Clapey de Savin, pour le prix de 35 livres.

(1 doc., notaire Antoine-Joseph Grognon)

1836, 19 novembre

Pierre Gaillard, Jean Gaillard, André Gaillard et plusieurs autres particuliers de la Rivière de Chambave vendent à Louis-Joseph Obert et Iréné Perrailon, négociants de Chambave un bois situé au Pointier, pour le prix de 600 livres.

(1 doc.)

1836, 28 novembre

Jean-Pierre Gaillard et Jean-Louis Grosjean s'accordent pour échanger entre eux certains biens-fonds.

(1 doc.)

1838, 2 avril

Jean-Louis Grosjean et Jean-Grat Gaillard échangent entre eux certains biens fonds situés à l'envers de Chambave.

(1 doc., notaire Antoine Pellissier)

1839, 2 septembre

François-Joseph Bancod vend à Grat-Maurice Grosjean une pièce de terre en champ sise au lieu-dit Petit-Torgnon à Arlier, une pièce de vacolle avec sa murgère, pour le prix de 18 livres et 50 centimes.

(1 doc., notaire Martin-Luc Lucat)

1839, 28 octobre

André-Joseph Henriod vend à Grat-Maurice Grosjean une vigne sise à Arlier, au lieu-dit Les Rives pour le prix de 32 livres.

(1 doc., notaire Martin-Luc Lucat)

1840, 17 février

Jean-Pierre Gaillard confesse avoir reçu de Jean-François Verthuy, son beau-frère, la somme de 200 livres.

(1 doc.)

1840, 25 avril

Jean-Pierre Lavoyer confesse avoir reçu de Jean-Louis Grosjean la somme de 13 livres pour l'achat d'un cèpe de noyer sise à Arlier au lieu-dit Champ de la Croix.

(1 doc.)

1841, 25 janvier

Marie-Cécile, femme de Jean-Pierre Gaillard quitte son frère François Verthuy de la somme de 260 livres due pour sa dot.

(1 doc., notaire Antoine-Joseph Grognon)

1841, 5 février

Jean-Joseph Pignet vend à François Verthuy une étable et une chambre avec un "galetas" située à Valery, pour le prix de 90 livres.

(1 doc., notaire Sulpice Martinod)

1841, 12 août

Jean fils de feu Georges Verthuy vend à Louis, fils de feu Maurice Grosjean une vigne située aux pertinences de La Poya pour le prix de 15 livres.

(1 doc., notaire Sulpice Martinod)

1841, 23 octobre

Pierre-François Frutaz vend à Louis-Joseph Obert un pré situé au mas de Gerbioz, appelé Pré de Louis, et plusieurs autres biens fonds consistant en prés, champs, vignes, jardins, domiciles, pour le prix de 1650 livres.

(1 doc., notaire Sulpice Martinod)

1841, 27 décembre

Marie-Elisabeth Verthuy veuve de feu Pierre-François Milletti quitte Jean-Léonard Lavoyer de la somme de 70 livres.

(1 doc., notaire Antoine-Joseph Grognon)

1842, 13 avril

François Garin vend à Louis Obert trois pièces de terre en vigne et un pré sis au lieu-dit Les Grandes Vignes, un pré appelé Pra Derré, une vigne et pré au Chapuiset, une vigne au Vignollet, deux vignes aux Champagnes de Champlan, le tout pour le prix de 1000 livres.

(1 doc., notaire Sulpice Martinod)

1842, 13 avril

Louis Obert confesse devoir à François Garin la somme de 700 livres, qu'il s'engage à payer en deux fois, avant le Noël suivant. Suivent les quittances des sommes dues.

(1 doc.)

1843, 10 avril

Jean-Baptiste Mathamel vend, sous réserve de rachat, à Jean-Louis Grosjean une vigne appelée Saline pour le prix de 224 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1844, 5 septembre

Jean-Pierre Gaillard vend à Louis-Joseph Obert deux prés situés au lieu-dit La Sale, aux pertinences de Septumian, pour le prix de 243 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1845, 26 avril

Marie-Françoise Blanc, veuve de feu Joseph Blanc, quitte Jean-Louis Grosjean de la somme de 60 livres.

(1 doc.)

1845, 11 juin

Jean-Baptiste Grosjean et Jean-Louis Grosjean échangent entre eux certains biens fonds situés à l'envers de Chambave.

(1 doc.)

1845, 17 novembre

Vincent Junod vend à Louis-Joseph Obert un pré sis à Verrayes au lieu-dit La Cleva du Grangeon, un autre pré au lieu-dit Les Planches, avec une pause d'eau prenable de la piscine du Grangeon, pour le prix de 70 livres.

(1 doc., notaire Martin-Luc Lucat)

1845, 17 novembre

Louis-Joseph Obert s'engage à payer, au 15 mai suivant, la somme de 90 livres à Vincent Junod de Torgnon.

(1 doc.)

1845, 28 février

Jean-François Mus de Torgnon vend à Louis-Joseph Obert de Chambave une partie d'un pré situé au hameau de Moncharay, dans la commune de Chambave, au lieu-dit La Lechetta pour le prix de 72 livres et 80 centimes.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1846, 12 janvier

Marie-Elisabeth Verthuy femme de Jean-Pierre Gaillard vend à Jean-Baptiste Gaillard une pièce de terre en pré, champ et treilles, avec un domicile et une place située à Ayé, pour le prix de 250 livres.

(1 doc., notaire Martin-Luc Lucat)

1846, 4 mars

Victor-Amédée, Joseph, Jean-Alexis et Félix-Marie Cuaz vendent à Louis-Joseph Obert une vigne appelée La Barattière, située aux pertinences de La Poya, pour le prix de 33 livres et 60 centimes.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1846, 4 mars

Joseph Machet vend à Louis-Joseph Obert un pré situé au lieu-dit Olère pour le prix de 80 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1846, 9 mars

Marie-Rose Valerio femme de Jean Gaillard vend à Louis-Joseph Obert un champ sis à Arlier appelé Rossé, pour le prix de 32 livres

(1 doc., notaire Martin-Luc Lucat)

1846, 118 août

Jacques-Antoine Chatrian vend à Louis-Joseph Obert une vigne appelée Bergue située aux pertinences des Olères, pour le prix de 80 livres.

(1 doc., notaire Michel Secondino)

1846, 18 août

Jean-Joseph Obert confesse devoir la somme de 50 livres à Jean-Joseph Obert.

(1 doc.)

1846, 26 novembre

Marie-Elisabeth Verthuy, épouse de Jean-Pierre Gaillard, donne à Louis-Joseph Obert une pièce de terre en pré, champs, treilles, domiciles et places située aux pertinences d'Ayer, un pré appelé Ripaille situé à Arlier, et un autre pré, appelé Preillon, situé aussi à Arlier, comme payement d'une dette de 395 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1847, 2 mars

Jean-Baptiste Gaillard vend à Jean-Louis Grosjean un pré appelé Lexert situé aux pertinences d'Arlier, pour le prix de 70 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1847, 2 mai

Jean-Grat Verthuy confesse avoir reçu de son père Jean-Baptiste Verthuy la somme de 120 livres.

(1 doc.)

1847, 9 décembre

André-Joseph Henriod vend à François-Joseph Verthuy une pièce de terre en vacolle situé à Chambave au lieu-dit Raffort pour le prix de 26 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1848, 22 janvier

Santo Calegari confesse devoir à Joseph Obert de Chambave la somme de 62 livres et 70 centimes.

(1 doc.)

1848, 22 mai

André-Joseph Henriod vend à François-Joseph Verthuy une pièce de terre en champ et vigne appelée Raffort et située au pertinenances de Valéry pour le prix de 20 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1848, 4 décembre

Jean-Laurent et Félix Orsières vendent à François Verthuy deux cèpes de châtaigniers existantes sur une pièce de terre située à Valéry, une pièce en champ et vigne appelée Montbrin, une pièce de terre en champ et vigne appelée Plantin, une autre cèpée de châtaignier, à Valéry, pour le prix de 126 livres.

(1 doc., notaire Antoine Pellissier)

1849, 4 mai

Jean-Martin Favre vend à Louis-Joseph Obert un pré situé aux pertinenances d'Ollère, appelé Ollère, avec sa pause d'eau, pour le prix de 380 livres

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1849, 4 mai

Louis-Joseph Obert confesse devoir à Jean-Martin Favre la somme de 380 livres.

(1 doc.)

1849, 21 juin

Jean-Pierre D'Hérin confesse devoir la somme de 45 livres à Joseph-Louis Obert

(1 doc.)

1850, 14 février – 1852, 12 juillet

Reçus de la part de Jacques Obert envers son frère Joseph-Louis Obert.

(1 doc.)

1850, 13 décembre

Jean-Grat Bétemps vend à Jean-Pierre Verthuy un pré nommé Pré d'Ayé, pour le prix de 280 livres.

(1 doc., notaire Antoine Pellissier)

1851, 26 mai

Jean-Martin Thuégaz vend à François-Joseph Verthuy une étable située au hameau de Valleri pour le prix de 32 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1852, 20 janvier – 1867, 8 novembre

Louis-Joseph Obert confesse avoir reçu à titre de prêt du chanoine Jean-Louis Colliard la somme de 200 ivres qu'il s'engage à rendre dans deux ans avec l'intérêt de 5%. Suivent les quittances des sommes restituées par les hoirs du dit Obert.

(1 doc.)

1852, 23 janvier

Louis-Joseph Obert confesse devoir la somme de 236 livres à Balthazar Mongenet.

(1 doc.)

1852, 10 mars

Jean-Léonard Lavoyer vend une souche de châtaignier située à Margnier à François-Joseph Verthuy pour le prix de 44 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1852, 13 mars

Jean-Laurent Brunod vend à Jean-Louis Grosjean une pièce de terre en pré et vigne sise au lieu-dit Champagne aux pertinences d'Ayé, pour le prix de 80 livres.

(1 copie extraite des minutes du notaire Antoine Pellissier par le notaire Jean-Martin Brunod)

1852, 23 octobre

Louis-Joseph Obert confesse devoir la somme de 100 livres à la Confrérie du Saint Cœur de Marie de Chambave.

(1 doc.)

1852, 6 novembre

Jean-Baptiste Henriod vend à Jean-Louis Grosjean un pré sis à Lexert, appelé Pré de la Biolaz, pour le prix de 229 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1853, 5 mars

Jean-Baptiste Favre confesse avoir reçu de Jean-Baptiste Chappuis la somme de 83 livres et 30 centimes.

(1 doc.)

1853, 29 mars

Jean-Baptiste Lavoyer vend à François-Joseph Verthuy un pré situé aux pertinences de Valéry, au lieu-dit Novis, pour le prix de 76 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1853, 5 juillet

Bordereau d'inscription hypothécaire au profit de Marie-Thérèse Obert contre son mari Grat-Maurice Grosjean, résultant d'un acte de vente du 19 mai 1853.

(1 doc.)

1854, 21 mai

Marie-Clémeine Verthuy vend à François-Joseph Verthuy un pré appelé Pré de l'Arbera, situé aux pertinences de Valéry, pour le prix de 15 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1857, 3 juin - 1859, 20 mars

Les consorts du feuilletet et bois des Borrottes établissent une convention pour partager les terrains compris dans la dite consorterie.

(1 liasse de 7 documents)

1857, 5 juin

Victor Orsières vend à Jean-Louis Grosjean une pièce de terre en feuilletet située aux pertinences d'Arlier au mas des Borrottes, pour le prix de 5 francs.

(1 doc.)

1858, 14 mars

Jean-André Gaillard vend à Grat-Maurice Grosjean un pré appelé Cambiana, situé aux pertinences d'Ayé, pour le prix de 18 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1858, 12 juin

Baptiste Lassala de Pontey vend à François Verthuy de Chambave un champ et vigne situé à Margnier, un terrain inculte situé aux Raffort aux pertinences de Valery, pour le prix de 10 livres.

(1 doc., notaire Victor Durous)

1858, 19 novembre

Anselme Promassaz vend à François-Joseph Verthuy la moitié d'une étable située au hameau de Valery, pour le prix de 5 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1864, 18 avril

François et Marie-Joseph Merivot vendent à François Verthuy un jardin, une place avec une vigne au hameau de Valéry, une vigne appelée Lilla à Margnier, pour le prix de 90 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1865, 11 avril

Marie-Thérèse Obert fait son testament.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1870, 28 août

Jean-André Henriod vend à Jean-François Verthuy un grenier en mauvais état sis à Valéry pour le prix de 5 livres.

(1 doc.)

1872, 15 avril

Louis-Laurent Orsières vend à Jean-Alexis Verthuy, qui achète pour le compte de son fils Joconde, un poêle situé à Margnier, pour le prix de 70 livres.

(1 doc., notaire François Rigollet)

1873, 27 janvier

François Verthuy vend à Alexis Verthuy un champ, autrefois vigne, appelé Fontana, situé à Margnier, pour le prix de 30 livres.

(1 doc., notaire Victor-Amédée Dugros)

1879, 1^{er} mai

Joseph Verthuy vend à Germain Verthuy une cave située à Chambave au hameau de Valéry pour le prix de 50 livres.

(1 doc., notaire Victor-Amédée Dugros)

1880, 4 mars

Jacques-Joseph Vuillermin confesse avoir reçu de Grat-Maurice Grosjean la somme de 17 livres.

(1 doc.)

1885, 11 décembre – 1886, 2 février

Actes d'une cause entre Grat-Maurice Grosjean et Anselme Grosjean.

(1 liasse)

1889, 6 janvier

Grat Grosjean et Jean-Baptiste Clément Henriod établissent une convention pour le louage de certains biens-fonds de la part du dit Grosjean au dit Henriod.

(1 doc.)

1895, 27 mai

Victor Bétémps vend à François Verthuy un pré situé à Chambave, à Valéry, pour le prix de cent livres.

(1 doc.)

1895, 23 septembre

Joseph-Théophile Chatrian vend à Alexis et Lucien Verthuy un pré sis à Chambave, à Vallery, appelé Grand Pré, pour le prix de 230 francs.

(1 doc., notaire Jean-Silvestre Barrel)

1896, 2 mars

Le responsable du bureau du Registre de Châtillon atteste que les hoirs de Grat-Maurice Grosjean ont dénoncé leur succession dans la propriété de ses biens-fonds.

(1 doc.)

1903, 23 août

Partage de l'hoirie de feu Grat-Maurice Grosjean.

(1 doc., notaire Séverin Guidon)

1903, 20 novembre

Thérèse Grosjean vend à Julien Verthuy tous les immeubles et les meubles dont elle est propriétaire sauf un tonneau et une cuve, pour le prix de 781 livres.

(1 doc., notaire Séverin Guidon)

1904, 19 octobre

Julien Verthuy confesse devoir la somme de 600 francs à Baptiste Pellissier.

(1 doc.)

1921, 16 octobre

Laurence Verthuy, veuve du chevalier Pantaléon Crétier, et Thérèse Crétier Bongianino, femme de Jean Menini, vendent aux frères Dosithé et Célestin Verthuy une pièce de terre en vigne, avec une maisonnette annexée, à Châtillon, au lieu-dit Ventoux, une pièce de terre en pré sise à Tollein, et enfin un pressoir, deux cuves et quatre tonneaux situés à leur maison d'habitation au bourg de Châtillon, pour le prix de 20.000 francs.

(1 doc., notaire Anselme Mus)

PROCES

1840, 26 septembre – 1841, 22 mai

Actes d'un procès entre Jean-Jacques Obert et Louis-Joseph et Charles- Augustin Obert, ses frères, au sujet d'une vente de charbons.

(1 liasse)

s.d. (après 1845, 9 août)

Liste des frais soutenus, par le procureur Chappuis, au le procès entre Jean-Baptiste Verthuy et Jean-Louis Grosjean contre Jean-Grat Bétemps et les frères Gervason.

(1 doc.)

1851, 6 - 6 mars

Actes d'une cause entre Marie-Rose Valerio et Joseph Obert, tous les deux de Chambave au sujet d'une somme due par le dit Obert à la dite Valerio pour l'exploitation d'une forêt.

(1 liasse)

1851, 27 mars

Mathieu Henriod s'adresse au juge de Châtillon pour s'opposer à une injonction de paiement en faveur de Louis-Joseph Obert, émanée de la judicature de Châtillon.

(1 doc.)

1856, 13 novembre

A' la requête de Louis Grosjean le huissier de la judicature de Châtillon cite Alexis Gaillard à comparaître devant le juge pour répondre d'une coupe d'arbres abusive dans le bois du dit Grosjean.

(1 doc.)

1882, 18 mai

A' la requête de Jean-Maurice Grosjean le huissier de la préture de Châtillon cite Pierre Bétemps à comparaître devant le tribunal de Châtillon au sujet de certains abus par celui-ci à l'égard d'un droit d'arrosage.

(1 doc.)

1885, 13 mars - avril

Actes d'une cause entre Archange Grosjean et Pélagie Ronc née Persod au sujet d'une vente de vin.

(1 liasse)

1886, 5 février – 20 mars

Actes d'une cause entre Grat-Maurice Grosjean et Anselme Grosjean, pour des questions relatives à un partage d'hoirie.

(1 liasse)

1886, 22 mars

Sentence prononcée en la cause entre Grat-Maurice Grosjean et Anselme Grosjean.

(1 doc.)

1886, 30 mars – 4 avril

Le huissier de la Préture de Châtillon enjoint à Jean-Grat Grosjean de payer à Anselme Grosjean et Laurent Grosjean la somme de 93 livres et 55 centimes. Suit la quittance desdits Grosjean Anselme et Laurent envers le dit Jean-Grat Grosjean.

(1 doc.)

1886, 3 juin

A' la requête de Jean-Anselme Grosjean, le huissier de la Préture de Châtillon cite Grat-Maurice Grosjean à comparaître devant le préteur au sujet d'un différend surgi pour la possession d'un terrain.

(1 doc.)

1892, 7 décembre

Sentence prononcée en la cause entre Grat-Maurice Grosjean et Laurent Grosjean.

(2 copies)

1895, 27 février

A' la requête de Rosalie Pellissier le huissier de la Préture du mandement de Châtillon enjoint à Giuditta Grosjean de comparaître devant le préteur dans le délai de 10 jours, au sujet de certaines questions concernant l'hoirie de feu Grat-Maurice Grosjean.

(3 copies)

1902, 13 juin

Morceau d'un document se référant à une sentence en la cause entre Maria-Giuditta veuve Grosjean et Baptiste Grosjean.

(1 fragment de doc.)

AUTRES DOCUMENTS

1823, 30 novembre – 6 décembre.

Jean-Pierre Verthuy s'adresse à l'intendant de la Province en demandant l'autorisation à couper plusieurs plantes dans des bois dont il est propriétaire, sur le territoire de la commune de Chambave, et à établir des places pour le charbonnement du bois. Suit l'avis du syndic de Chambave, de l'inspecteur forestier et, enfin, l'autorisation de l'intendant.

(1 doc.)

1829, 4 janvier – 1830, 3 mars

Jean-Baptiste Verthuy s'adresse à l'intendant pour demander l'autorisation à couper nombre de plantes dans une forêt appelée Borrottes . Suivent plusieurs autorisations.

(1 doc., déchiré)

1830, 8 janvier - 6 février

Jean-Louis Grosjean s'adresse à l'intendant pour obtenir le permis de couper nombre de plantes dans des forêts situées à la Rivière de Chambave. Suivent: l'avis du Conseil, de l'inspecteur forestier et l'autorisation de l'intendant.

1833, 16 mars – 23 mai

Jean-Grat Bétemps s'adresse à l'intendant afin d'obtenir le permis de couper nombre de plantes dans trois forêts de sa propriété et de se servir de l'emplacement de charbonnière existant dans une quatrième forêt pour cuire du charbon.

Suivent: l'avis du syndic de Chambave, de l'inspecteur forestier et la réponse de l'intendant.

(1 doc.)

1843, 10 août

Extrait cadastral de la colonne de Jean-Baptiste Verthuy .

(1 doc.)

1843, 10 août

Extrait cadastral de la colonne de Maurice Bétemps.

(1 doc.)

1843, 13 novembre – 10 décembre

Le conseil de Chambave adjuge à l'entrepreneur Pierre Cavallo le droit de couper un bois nommé Bois de Ban, situé à Margnier, pour le prix de 7010 livres.

Pierre Cavallo se soumet aux conditions établies par le Conseil communal pour la coupe du dit bois et fournit une caution.

(1 liasse)

1847, 13 novembre

Le commis du maître d'usine Antoine Cavallo s'adresse à l'intendant pour se plaindre du retard apporté par un inspecteur forestier aux travaux de charbonnement du bois coupé dans la forêt du Ban à Chambave, travaux auparavant régulièrement autorisés.

(1 doc., mutilé)

1848, 11 mai – 22 juin

Pierre Cavallo, maître d'usine, demande l'autorisation à l'intendant de continuer l'exploitation des arbres du Bois de Ban pour le charbonnement, commencée en 1843, et, pour ce faire, il demande aussi de pouvoir établir des charbonnières, des cabanes et des sentiers adéquats.

Suivent l'avis du Bureau forestier et de l'intendant.

1850, 31 mai - 20 juin .

Antoine Cavallo, maître d'usine, demande à l'intendant l'autorisation à continuer son activité de charbonnement sur la forêt nommée Bois de ban sise aux pertinences de Margnier, à Chambave.

Suivent la relation de visite du forestier et l'autorisation requise.

(1 liasse)

1862, 15 novembre

Etat de la famille de Jean-Grat Grosjean.

(1 doc.)

1878, 28 janvier

Le sous-préfet d'Aoste écrit au syndic de Pontey, en lui communiquant qu'un habitant de la dite commune, qui vient d'être relâché de la prison, est obligé à témoigner, dans le délai d'un jour auprès du dit syndic, sa présence dans la dite commune.

(1 doc.)

s.d. (XIX siècle)

Extrait du registre parcellaire du cadastre sarde de Chambave.

(1 doc.)

s.d.

Extrait du cadastre de Chambave des biens composant la colonne de Obert Marie-Thérèse feu

Louis-Joseph épouse de Grosjean Grat-Maurice.

(1 doc.)

s.d.

Lettre de Jean-Louis Grosjean, Jean-Baptiste Verthuy et d'autres composants de la consorterie de Borrotte, au procureur Chappuis, au sujet de certaines questions de propriété.

(1 doc.)

s.d. (XIX^e siècle)

Extrait de la colonne du sieur Louis-Joseph Obert feu Jean-Jacques.

(1 liasse)

s.d.

Notes au sujet de l'hoirie de Marie-Thérèse Obert, femme de Grat-Maurice Grosjean.

(1 doc.)

s. d.

Liste de biens-fonds.

s.d (XIX^e siècle)

Liste de biens-fonds

s.d. (XIX^e siècle)

Liste des biens d'Alexis Verthuy.

(1 doc.)

s.d. (XIX^e siècle)

Extrait de la colonne cadastrale de Antoine Gaillard.

s.d (XIX^e siècle)

Jean-Alexis Henriod et Jean-Mathieu Mus demandent à certains entrepreneurs de charbons d'être dédommagés de la perte de huit mélèzes et de la dévastation du chemin où l'on fait passer les traîneaux de charbon.

(1 doc.)

s.d. (XIX^e siècle)

Extrait du cadastre de Chambave relatif aux biens-fonds de Jean-Baptiste Verthuy.

(1 liasse)

1908, 15 mai

Attestation d'accomplissement du cours de l'école primaire pour Julie Verthuy .
(1 doc.)

FONDS CHATRIAN – CHAMBAVE

DOCUMENTS PRIVÉS.

1817, 10 décembre

Jean-Mathieu Gippa et Jean-Martin Chatrian s'accordent entre eux pour le partage de certains immeubles situés au bourg de Chambave.

(1 doc., notaire Louis-François Lombard)

1817, 10 décembre

Jean-Martin et Jean-Michel, fils émancipés de Denis Chatrian, vendent au notaire François-Joseph Frutaz un pré situé au hameau de Tuson appelé Le pré de la Cornaz, une pièce de champ, vacolle et bois appelée Champ de Champeille, et un autre champ appelé Champ du Grand Pré dessous, pour le prix de 952 livres.

(1 doc., notaire Louis-François Ansermin)

1818, 24 juillet

Jean-Martin Chatrian confesse devoir à Marie-Charlotte veuve de Maurice Favre la somme de 38 livres.

(1 doc.)

1819, 26 février

Le conseil communal de Verrayes et le curé de la même paroisse quittent Jean-Martin Chatrian de la somme de 50 livres qu'il a distribuée aux pauvres de la paroisse pour accomplir un légat fait par Jean-Grat Frutaz de Torgnon, dans son testament du 18 avril 1783.

(1 doc.)

1819, 20 mars

Copie d'un acte de transaction, extraite des minutes du notaire Jean-Baptiste Regis, passé entre Jean-Baptiste Gal et Jean-Martin Chatrian, daté du 10 juin 1807 le contenu duquel est le suivant: Jean-Baptiste Gal vend à Jean-Martin Chatrian une pièce de vigne située à Chambave au lieu-dit La vigne de l'Arbera et le droit de fond sur une autre pièce de terre située au bourg de Chambave appelée la vigne du Palais, une autre vigne au lieu-dit Barme et encore un pré et une maison située au bourg de Chambave pour le prix de 1500 francs.

(1 doc.)

1819, 27 décembre

Mathieu de feu Jean-Martin Gyppaz de Torgnon ratifie un acte de transaction stipulé le 29 décembre 1810 entre Jean-Baptiste Gal, les sœurs Marguerite, Marie-Françoise et Marie-Antoine Gal et Jean-Martin Chatrian, celui-ci agissant aussi au nom dudit Martin Gyppaz.

(1 copie authentique, notaire Antoine Pellissier)

1821, 16 avril

Jean-Martin Chatrian confesse devoir la somme de 79 francs à Jean-Pierre Duc.

(1 doc.)

1821, 13 juin

Jean-Joseph de feu Antoine Gal confesse avoir vendu à Jean-Martin Chatrian quatre pieds et demi de terrain et le droit d'appuyer la voûte qu'il veut construire pour aller de sa galerie à la latrine située auprès de celle dudit Gal, pour le prix de 25 livres neuves.

(1 doc.)

1823 11 juin

Jean-Martin Chatrian et Jean-Antoine Gal échangent entre eux certains biens-fonds sis à Chambave.

(1 doc., notaire Jean-Baptiste Defey)

1823, 29 juillet

Jean-Martin Chatrian vend au marchand Pierre-François Rey un pré situé au bourg de Chambave, au lieu-dit Vaco, pour le prix de 650 francs.

(1 doc.)

1823, 4 août

Charles Costablo confesse avoir reçu de Jean-Martin Chatrian la somme de 450 livres, comme à compte d'une majeure somme due par Jean-Michel Epinay de Pontey et son beau fils André Pellissier.

(1 doc.)

1826, 4 octobre

Jean-Martin Chatrian confesse devoir au notaire Bouteille la somme de 49 livres et 75 centimes.

(1 doc.)

1827, 5 février

Jean-Antoine Grange de Carème vend à Joseph Glavina d'Issime la moitié d'un étable, une chambre et un fenil situés au lieu-dit Pozzalle pour le prix de 350 livres.

(1 doc., notaire Jean-Martin Martinetti)

1829, 7 avril

Jean-François de feu André Martin fait son testament.

(1 doc., notaire Pierre-Antoine Zémoz)

1829, 7 avril

Anne-Marie fille de feu Joseph-Marc Griva fait son testament.

(1 doc., notaire Pierre-Antoine Zémoz)

1829, 7 novembre

Jean-Martin Chatrian confesse devoir la somme de 200 livres à André Duc.

(1 doc.)

1830, 14 novembre

Jean-Martin Chatrian confesse devoir la somme de 72 livres à Claude-Joseph Pascal de La Salle.

(1 doc.)

1830, 15 novembre

Jean-François Machet confesse devoir la somme de 70 livres à Ambroise Léaval de La Salle pour l'achat d'une vache.

(1 doc.)

1831, 11 septembre

Jean-François Machet confesse devoir la somme de 11 Louis et un écu de Piémont à Jean-Baptiste Vial pour l'achat d'une mule.

(1 doc.)

1832, 11 janvier

Jean-Martin Chatrian confesse devoir la somme de 82 livres à un tel Deleano, négociant d'Aoste.

(1 doc.)

1832, 9 avril

Jean-Martin Chatrian repousse l'hoirie qui lui vient de Jean-Michel Chatrian, son frère, à cause du fait qu'elle est pour lui plus onéreuse que profitable.

(2 copies (?) doc., notaire Jean-André Bouteille)

1832, 7 juin - 20 août

Jean-Martin Chatrian confesse devoir la somme de 300 livres au chanoine Orsières. Il intime à Guillaume Gervason de payer à sa place la dette que sus, pour le fait qu'il lui doit de l'argent pour l'achat d'une montagne. Suit la quittance de la part du chanoine Orsières envers le dit Gervason.

(1 doc.)

1832, 27 juin

Jean-Martin Chatrian écrit à Guillaume Gervason en lui demandant un prêt de 30 livres.

Suit la confession de la dette que sus de la part dudit Chatrian envers ledit Gervason.

(1 doc.)

1833, 14 mai

Contrat de mariage entre Antoine de feu Joseph Bich et Marie Magdeleine de feu Jean-Louis Vesan.

(1 doc., notaire Jean-Jacques Laurencet)

1833, 13 août

Pierre-Joseph Lucat confesse devoir la somme de 800 livres au Grand Séminaire.

(1 doc.)

1833, 1^{er} décembre

Jean-François de feu André Machet confesse devoir la somme de 200 livres à Jean-Martin Chatrian.

(1 doc.)

1834, 31 mai

Jean-Baptiste Cargnier vend à Jean-Martin Chatrian une pièce de champ appelée Rechet, située aux pertinences de Tercé, et une pièce de champ et vigne appelée Sila, aux pertinences de La Poya, le tout pour le prix de 54 livres.

(1 doc., copie, notaire Antoine Pellissier)

1834, 5 juillet

Jean-Pantaléon Darbelley vend à Jean-Baptiste Monterrin tous ses droit de créance à exiger envers Jean-Martin Chatrian, pour le prix de 85 livres, diminuées de 50 livres par Maurice Bordet, suivant le décret d'inhibition du tribunal d'Aoste.

(1 doc.)

1834, 5 juillet

Jean-Maurice Bordet cède à Jean-Baptiste Monterrin tous les droits qu'il possède envers Jean-Martin Chatrian.

(1 doc.)

1836, 7 avril

Jean-André Machet et Jean-François Machet partagent entre eux certains biens-fonds provenant de l'hoirie de leur feu oncle, le révérend Anselme-Joseph Machet.

(1 doc., notaire Martin-Luc Lucat)

1838, 19 septembre

Jean-Pierre Duc de Chambave et Jean-Martin Chatrian échangent entre eux certains biens-fonds sis à Chambave.

(1 doc., notaire François-Joseph Frutaz)

1841, 8 janvier

Marie-Rose Chatrian confesse devoir à ses frères, fils de François Rey, la somme de 330 livres et 60 centimes.

(1 doc.)

1841, 12 mars

André-Victor Chatrian confesse devoir la somme de 302 livres et 59 centimes à la veuve de Pierre Duch, Victoire, ou, le cas échéant, à ses filles.

(1 doc.)

1843, 3 février

Marie-Rose Rey, veuve de feu Martin Chatrian confesse avoir reçu de son frère Jean-Joseph Rey la somme de 547 livres et 50 centimes.

(1 doc.)

1843, 12 novembre – 1845, 13 mars

Jean-Martin Chatrian confesse devoir la somme de 29 livres à Antoine Parléaz. Suit la quittance du dit Parléaz envers les hoirs de Jean-Martin Chatrian de la dite somme.

(1 doc.)

1843, 23 avril

Jean-Joseph Rey confesse devoir la somme de 468 livres à Pierre-Joseph Lucat, à la décharge de sa sœur Marie-Rose Rey veuve de feu Jean-Martin Chatrian.

(1 doc.)

1843, 14 juillet

Jean-Joseph Rey promet de payer au conseil de la Congrégation de Charité de Chambave la somme de 1000 livres, en décharge de sa sœur Marie-Rose Rey veuve de Jean-Martin Chatrian.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1845, 9 mai

Grat-Antoine et André-Victor Chatrian, de Chambave, donnent à bail à Joseph Lucat de Torgnon une cave sous un rocher située à Chambave, au lieu-dit Le Balmet, pour le prix de 25 livres annuelles.

(1 doc.)

1849, 31 mai

Jean-Baptiste Chappuis et les frères Grat-Antoine et André échangent entre eux certains biens fonds situés à Chambave.

(1 copie extraite des minutes du notaire Jean-Germain Rosset)

1849, 30 août

Marie-Rose Rey veuve de Jean-Martin Chatrian confesse devoir la somme de 172 livres et 50 centimes à Pierre-Joseph Lucat de Torgnon.

(1 doc.)

1857, 20 avril

Marie-Lucie Ottin vend à Grat-Antoine et André Victor Chatrian un pré appelé Pied du bourg, pour le prix de 155 livres.

(1 doc., notaire Jean-Germain Rosset)

1858, 31 mai

Jean-Grat Perrailon confesse devoir la somme de 29 livres et 50 centimes à André-Victor Chatrian.

(1 doc.)

1870, 30 septembre

Julie-Reine Rey cède ses droits sur l'hoirie de son feu père Pierre-François Rey à son neveu Auguste-Damien Rey à certaines conditions spécifiées.

(1 doc., notaire Albin-Félix Lucat)

1874, 18 juin

André-Victor Chatrian hypothèque en faveur d'Augustin Perruquet deux prés situés à Chambave aux lieux-dits Le Pied du Bourg et Les Cornes pour garantir un prêt de 1000 livres.

(1 doc.)

1878, 19 novembre

André-Victor Chatrian déclare avoir chargé le directeur du bureau d'agence Julien Champier de lui procurer un prêt de 3000 livres.

(1 doc.)

1879 - 1880

Auguste Clapasson loue à la société de la laiterie de Chambave, pour trois ans, une cuisine, un poêle, un cabinet et une cave pour le prix de 30 francs.

Suivent des comptes de la laiterie.

(2 docc.)

1895, 8 août

Le Bureau du Registre de Châtillon atteste que étant Marie-Thérèse feu Martin Chatrian décédée le 2 mai 1894, son hoirie revient entièrement à son fils André-Victor Chatrian.

(1 doc.)

1896, 14 décembre

Jean-Baptiste Chatrian, en sa qualité de mandataire de son père André-Victor Chatrian, vend à sa sœur Marie des meubles et des ustensiles pour le prix de 250 francs.

(1 doc.)

PROCES.

1817, 27 décembre

Le tanneur Jean-Pierre Lachenal s'adresse au juge du mandement de Châtillon pour qu'il cite à comparaître Jean-Martin Chatrian pour le paiement de 10 rubs de cuir et 10 rubs de vachette. Suit la citation requise.

(1 doc.)

1818, 8 septembre

Acte de comparution par devant le juge du tribunal de Châtillon du procureur d'un tel Pellissier (André) dans une cause contre un tel Chatrian (Jean-Martin).

(1 doc.)

1818, 10 décembre

Jean-Martin Chatrian s'adresse au juge du Tribunal d'Aoste au sujet d'une cause entre lui et André Pellissier concernant une vente.

(1 doc.)

1819, 30 août – 23 octobre

Actes d'une cause entre Jean-Grat Pignet et Jean-Martin Chatrian au sujet d'une dette de la part de celui-ci envers le premier de 281 livres et 60 centimes.

(1 liasse)

1821, 21 janvier – 25 novembre

Actes d'une cause devant le tribunal de l'officialité du diocèse entre Jean-Martin Chatrian et le révérend Cassien Milliery, au sujet d'une dette.

(1 liasse)

1825, 17 novembre - 15 décembre

Le procureur de Jean-André Pellissier s'adresse au juge du tribunal d'Aoste au sujet d'une sentence prononcée le 14 septembre 1825.

(1 doc.)

s.d. (après 1826, 19 février)

Actes d'une cause entre Jean-André Pellissier, de Torgnon, et un tel Epiney au sujet de la propriété de l'alpage de Salé, à Châtillon.

(1 doc., incomplet)

1826, 30 mars

Note d'inscription hypothécaire pour Marie Rose Rey contre Jean-Martin Chatrian, son mari, pour la somme de 1060 livres.

1826, 12 avril

Le sergent de justice Jean-André Perron déclare que la révocation de la procuration faite par Jean-Michel Epiney de Pontey à son beau fils André Pellissier en date du 6 octobre 1819 a été publiée le 29 juin 1823.

(1 doc.)

1828, 22 février - 1830, 21 mars

Actes d'une cause entre la commune de Verrayes et Jean-Martin Chatrian au sujet d'une dette du dit Chatrian envers la dite commune.

(1 doc.)

1829, 12 juin

Le conseil de la commune de Verrayes demande au juge local au sujet d'une cause pour des dettes de la part de Jean-Martin Chatrian envers la dite commune.

(1 doc.)

1829, 29 septembre

Pierre-Antoine Moye s'adresse au juge du mandement de Châtillon pour qu'il cite Jean-Antoine Gyppez à comparaître pour le paiement d'une dette. Suit la citation requise.

(1 doc.)

1829, 10 décembre

Procès-verbal de saisie immobilière contre Jean-Martin Chatrian, à la requête de la commune de Verrayes.

1830, 16 mars

Joseph Pignet s'adresse au juge du mandement de Châtillon pour qu'il cite à comparaître Antoine Gal au sujet des dommages par lui provoqués au cours de certains travaux.

(1 doc.)

1831, 5 septembre

Ambroise Léaval et Claude-Joseph Pascal nomment leur procureur aux causes Pierre-François Gaspard de Châtillon.

(1 doc.)

1831, 28 octobre

Jean-Baptiste Vial nomme son procureur aux causes Pierre-François Gaspard de Châtillon.

(1 doc.)

1832, 4 janvier

Sentence prononcée par le juge de Châtillon dans la cause entre Jean-Baptiste Vial et Jean-François Machet au sujet d'une dette de ce dernier envers le premier.

(1 doc.)

1832, 6 janvier

Sentence prononcée par le juge de Châtillon dans la cause entre Ambroise Léaval et Jean-François Machet au sujet d'une dette de ce dernier envers le premier .

(1 doc.)

1832, 20 janvier

Sentence prononcée dans la cause entre Anne Jacod veuve de Jean-Pierre Petit-Pierre et Jean-Denis Petit-Pierre.

(1 doc.)

1832, 30 janvier

Sentence prononcée en la cause entre Ambroise Léaval et Jean-François Machet.

(1 doc.)

1832, 30 janvier

Sentence prononcée en la cause entre Jean-Baptiste Vial et Jean-François Machet.

(1 doc.)

1832, 26 septembre

Le juge du mandement de Châtillon enjoint à Jean-Martin Chatrian de payer dans le délai de 10 jours à Benoît Deleani d'Aoste la somme de 82 livres et 80 centimes.

(1 doc.)

1833, 19 juillet

A la requête de Jean-Pierre Zemoz, le juge de Châtillon cite à comparaître Anne-Marie Marc Griva, femme de Jean-François Machet, afin qu'elle règle une dette envers le susdit Zemoz.

(1 doc.)

1833, 16 juillet - 1834, 16 avril

Le juge de Châtillon, à la requête de Jean-Martin Chatrian, enjoint à Jean-Michel Duc de payer la somme de 50 livres due pour l'achat d'une vache.

(1 doc.)

1833, 19 juillet

A la requête de Jean-Pierre Zemoz le juge de Châtillon cite à comparaître Jean-François Machet, afin qu'il règle une dette envers le susdit Zemoz.

(1 doc.)

1834, 27 février

Procès-verbal d'acheminement d'exécution de saisie, à la requête de Jean-Pierre Zemoz contre Marie-Anne Griva femme de Jean-François Machet.

(1 doc.)

1834, 16 mai

Actes d'une cause entre Jean-Martin Chatrian et Pantaléon Darbellay au sujet d'une dette.

(1 doc.)

1834, 28 mai- 14 juin

Acte d'une cause entre Jean-Martin Chatrian et Pantaléon Darbellay .

(1 doc., incomplet)

1834, 4 juin

Procès verbal d'une enquête sommaire en la cause entre Pantaléon Darbellay et Jean-Martin Chatrian.

(1 doc.)

1834, 30 juin – 31 juillet

Actes d'une cause entre Jean-Martin Chatrian et Jean-François Machet.

(1 liasse)

1834, 9 juillet

Le juge du mandement de Châtillon condamne André Bich à payer dans le délai de 10 jours à Jean-Martin Chatrian la somme de 47 livres et 10 centimes.

(2 copies)

1834, 5 juillet

Jean-Maurice Bordet s'adresse au juge d'Aoste en lui demandant d'enjoindre à Jean-Martin Chatrian de ne rien payer, à son nom, à Pantaléon Darbellay, qui lui doit encore de l'argent pour des vacations et de citer les susdits Darbellay et Chatrian à comparaître devant lui.

(1 doc.)

1834, 12 juillet

Le juge du mandement de Châtillon condamne Jean-Martin Chatrian à payer à Jean-Pierre Zemoz, dans le délai de 10 jours, la somme de 65 livres et 60 centimes qu'il lui doit.

(1 doc.)

1834, 12-30 juillet

Le juge du mandement de Châtillon condamne Jean-Martin Chatrian à payer à Jean-Pierre Zemoz, dans le délai de 10 jours, la somme de 65 livre et 60 centimes qu'il lui doit.

Puisque le susdit Jean-Martin Chatrian n'a point satisfait à la dite injonction, le juge lui accorde autres 10 jours pour le paiement prévu. Suit la quittance de Mathieu-Blaise-Joseph Millet, beau père dudit Jean-Pierre Zémoz.

(1 doc.)

1834, 10 septembre

A' la requête de Jean-Baptiste Monterin, le juge du mandement de Châtillon cite à comparaître Jean-Martin Chatrian.

(1 doc.)

1834, 29 octobre – 5 novembre

Acte d'une cause entre Jean-Martin Chatrian et une deuxième personne non spécifiée.

(1 doc., incomplet)

1835, 4 février

Jean-Martin Chatrian s'adresse au juge du mandement de Châtillon en lui demandant de citer à comparaître Jean-François Machet pour donner exécution à un jugement précédent du même juge, prononcé le 26 novembre 1834 au sujet d'une dette dudit Machet envers le dit Chatrian.

(1 doc.)

1835, 11 mars

A' la requête de Jean-Martin Chatrian, le juge du mandement de Châtillon enjoint à Jean-François Machet à comparaître devant lui.

(1 doc.)

1835, 30 mai

A' la requête de Jean-Baptiste Monterrin, le juge de Châtillon enjoint à Jean-Martin Chatrian de lui payer dans le délai de 10 jours la somme de 24 livres.

(2 copies)

1835, 19 décembre

Le chanoine Jean-Brice-Grat-Claude Sarriod d'Introd, en sa qualité de procureur de la Sacristie de l'église de Sainte Marie et de Saint Jean-Baptiste, s'adresse au juge d'Aoste pour qu'il cite Jean-Martin Chatrian à comparaître devant lui au sujet d'une rente annuelle, pour le paiement de laquelle il est fort en retard. Suit la citation requise.

(1 doc.)

1836, 16 janvier

A' la requête du chanoine Jean-Brice-Grat-Claude Sarriod d'Introd, en sa qualité de procureur de la Sacristie de l'église de Sainte Marie et de Saint Jean-Baptiste, le juge d'Aoste cite Jean-Martin Chatrian à lui payer dans le délai de 10 jours la somme de 200 livres dues pour les cinq dernières annuités d'une rente du 17 mars 1830.

1836, 13 février

A' la requête de François-Joseph Pignet, le juge du mandement de Châtillon enjoint à Jean-Martin Chatrian de payer dans le délai de 10 jours la somme de 24 livres et 70 centimes audit Pignet, pour la restitution d'un prêt et des relatifs intérêts.

(1 doc.)

1836, 17 février

A' la requête de Benoît Deleani le juge du mandement de Châtillon enjoint à Jean-Martin Chatrian de lui payer dans le délai de 10 jours la somme de 82 livres et 80 centimes.

(2 copies)

1836, 22 mars

A' la requête de Marie-Catherine Grangia, veuve Lettry, le juge du mandement de Châtillon accorde à Jean-Martin Chatrian le prolongement du terme pour l'exécution d'un jugement précédent .

(1 doc.)

1836, 20 avril – 15 juin

Actes d'une cause entre Pierre Mautino, aubergiste, et Jean-Martin Chatrian au sujet d'une dette du dit Chatrian envers le dit Mautino.

(3 docc.)

1836, 21 juillet

Enquête sommaire à l'instance de Pierre Mautino, aubergiste, dans la cause contre Jean-Martin Chatrian.

Pièce jointe: note des dettes dudit Chatrian envers le dit Mautino.

(2 docc.)

1836, 31 juillet

A' la requête du notaire Jean-André Bouteille, le juge du mandement de Châtillon enjoint à Jean-Martin Chatrian de lui payer dans le délai de 10 jours la somme de 49 livres et 75 centimes.

(1 doc.)

1836, 31 juillet

A' la requête de Jean-Baptiste Vuil, le juge du mandement de Châtillon enjoint à Jean-Martin Chatrian de lui payer dans le délai de 30 jours la somme de 100 livres.

(1 doc.)

1836, 3 août

Actes d'une cause entre Marie-Catherine Grangia, veuve Lettry et Jean-Martin Chatrian.

(1 liasse)

1838, 10 mars

Jean-André Millet s'adresse au juge du mandement de Châtillon en lui demandant de citer les cinq fils de Jean-Martin Chatrian à comparaître devant le tribunal pour le payement d'une dette dudit feu Chatrian envers ledit Millet.

(1 doc.)

1839, 26 novembre

Notes des frais dans le procès de l'huissier François Bordano contre les frères Chatrian de Chambave.

(1 doc.)

1841, 25 février

Le notaire Antoine-Joseph Grognon déclare d'accepter la charge de curateur des intérêts des mineurs Anselme, Frédéric et François Chatrian.

(1 doc.)

1858, 21 mai

A' la requête de Jean-François Machet le juge du mandement de Châtillon cite Jean-Martin Chatrian à comparaître devant lui.

(1 doc.)

1864, 24 octobre

Actes d'une cause entre Philomène Pignet, épouse de André-Victor Chatrian et Vuillermin Vincent, en qualité de tuteur de la mineure Faustine Pignet.

(1 liasse)

1865, 7 septembre

A la requête de Orset Adolphe, Grat-Joseph, Marie Sophie et leur père Orset Laurent-Joseph, le juge du mandement de Châtillon cite à comparaître devant lui Thérèse Chatrian feu Jean-Martin Chatrian pour certaines dettes envers les dits Orset.

(2 copies)

1879, 13 novembre

Actes d'un procès entre François-Antoine Bordano de Châtillon et André-Victor Chatrian.

(1 liasse)

1882, 29 novembre

A' l'instance de Melchior Pernetta, le juge du mandement de Châtillon cite André-Victor Chatrian à comparaître devant lui.

(1 doc.)

1884, 30 décembre

Le juge du mandement de Châtillon prononce une sentence dans la cause entre Melchior Personnetta et André-Victor Chatrian .

(1 doc.)

1885, 2 avril

A' l'instance de Marie-Thérèse Chatrian le juge du mandement de Châtillon cite André-Victor Chatrian à comparaître devant lui.

(1 doc.)

1885, 17 juin

A' la requête de Pierre Donnet, le juge du mandement de Châtillon enjoint à André-Victor Chatrian de lui payer dans le délai de 10 jours la somme de 165 livres plus des intérêts sur cette somme et d'autre frais.

(1 doc.)

1885, 20 septembre

A' la requête de Louis Brunod le juge du mandement de Châtillon enjoint à André-Victor Chatrian de lui payer dans le délai de 10 jours la somme de 216 livres et 45 centimes.

(1 doc.)

1886, 8 juin

Le juge conciliateur de la commune de Châtillon prononce une sentence en la cause entre Pierre Gianoli et André-Victor Chatrian .

(1 doc.)

1886, 15-18 juin

Le chancelier du tribunal de Châtillon ordonne une saisie mobilière contre André-Victor Chatrian en faveur de Pierre Gianoli. Suit la quittance de l'argent dû par le dit Chatrian envers ledit Gianoli.

(1 doc.)

1886, 20 septembre

Le préteur de Châtillon prononce une sentence en la cause entre Giuseppe Vuiller et François Rosse.

(1 doc.)

1891, 28 juillet

La Cour d'Appel de Turin prononce une sentence au procès pénal contre Vincent Vuillerminaz, Jean-Jacques Bracco et Jean-Baptiste Chatrian.

1896, 26 août

Sentence prononcée en la cause entre Domenico Ceretto et Francesca Ceretto, femme de Emanuele Verthuy, d'un côté, et André-Victor Chatrian de l'autre.

(1 photocopie de l'original)

1897, 22 juillet

Le huissier de la Préture de Châtillon cite à comparaître devant lui André-Victor Chatrian , à la requête du négociant de Châtillon Giuseppe Dubouloz, pour régler une dette.

(1 doc.)

AUTRES DOCUMENTS.

1818, 1^{er} septembre

Le syndic de Chambave, Pierre-Vincent Orsières, enjoint au percepteur de la commune de payer à Jean-Martin Chatrian 50 livres pour son traitement de maître d'école au bourg.

(1 doc.)

1819, 12 février

L'ingénieur du duché s'adresse au syndic de Chambave à propos de certaines pierres tombées sur la grande route, au lieu-dit Rovinal, et de certaines brèches dans les murs.

(1 doc.)

1819, 26 mars

Cottet des frais de répartition de l'eau du canal de la Riva à Chambave.

(1 liasse)

1820, 1^{er} juin

Lettre de transmission de la part de l'Intendance Royale d'Aoste du budget de 1820 à la commune de Chambave.

(1 doc.)

1821, 9 mars

Lettre circulaire de la part de l'Intendant aux administrations communales au sujet des impôts.

(1 doc.)

1823, 26 mars

Le conseil communal de Chambave nomme Jean-Martin Chatrian son député à la surveillance des travaux de construction du nouveau pont.

(1 doc.)

1828

Fac-similé d'une requête de coupe de plantes et d'extraction de térébenthine.

(1 doc.)

1829, 24 mars

Circulaire de l'intendance royale aux syndics contenant l'état des numéros de la Loterie de la ville de Turin pour l'association des 73 communes de la Province.

(1 imprimé)

1834, 7 janvier

Avis de paiement de la part du bureau de l'insinuation pour Jean-Martin Chatrian.

(1 doc.)

1835, 12 août

Avis de paiement de la part du bureau de l'insinuation pour Jean-Louis Chatrian.

(1 doc.)

1837, 12 janvier

Ordre de logement militaire pour Jean-Martin Chatrian

(1 feuillet)

1837, 6 mars

Extraits des actes de mort de Hugues Chatrian et de Marie-Christine Chatrian.

(1 doc.)

1837, 10 juillet

Comptes entre des personnes non spécifiées.

(1 feuillet)

1839-1853

Avis par le percepteur des impôts à Jean-Martin Chatrian, pour le paiement des revenus communaux.

(10 feuillets)

1841, janvier

Liquidation de la légitime de la veuve Chatrian au montant de 4300 livres à exiger vers son frère Joseph Rey et à taux fixe par testament de leur commun père.

(1 doc.)

1841, 3 mars

Lettre adressée à Rose Chatrian née Rey de la part de son beau frère Laurent-Joseph Ostet.

(1 doc.)

1842, 22 mars – 14 septembre

Note des dépenses faites par Jean-Baptiste Rey pour sa sœur Marie-Rose Rey veuve de feu Jean-Martin Chatrian.

(1 feuillet)

1844, 7 janvier

André-Victor Chatrian recourt à l'intendant d'Aoste contre une saisie menacée par le percepteur de Châtillon.

(1 doc.)

1854, 6 mars

Ordre de logement militaire pour Jean-Martin Chatrian.

(1 feuillet)

1860, 31 juillet

Les composants du conseil communal de Chambave s'adressent à l'intendant en lui exprimant la situation de malaise de la commune à cause de l'excès de pouvoir exercé par le syndic,

accusé de refuser les avis soit du conseil soit de la junte, et citent quelques uns des cas les plus significatifs de ces abus.

(1 doc.)

1867, 10 mai - 23 novembre

Le conseil communal de Chambave donne à bail l'alpage communal de Chatellard.

(1 liasse)

1883

Note des dépenses et journées extraordinaires au ruisseau de Chandianaz à Châtillon, village de Fréant.

(1 doc.)

1893, 23 septembre

Feuille de précepte pour la levée pour Louis Romain Chatrian.

(1 feuillet)

s.d. (XX siècle)

Lettre du pape Leon IV au roi Charle empereur.

Notes manuscrites sur une feuille: probable "secret".

(2 copies)

s.d. (fin XVIII^e siècle)

Extrait des registres du cadastre sarde parcellaire de Chambave et de Torgnon, se référant aux propriétés du notaire Jean-Grat Frutaz.

(1 doc.)

s.d. (XVIII-XIX siècle)

Heures d'eau de la Riva.

(1 doc.)

s.d. (XIX^e siècle)

Règlement de police urbaine et rurale

(1 doc.)

s.d. (XIX^e siècle)

Note des meubles à diviser entre André-Victor Chatrian et sa sœur Marie Thérèse de

Chambave.

(1 doc.)

s.d. (XIX^e siècle)

Extrait de la liste de partage de Marie-Thérèse et de Victor Chatrian.

(1 doc.)

s.d. (XIX^e siècle)

Copie d'une action d'exorciste.

(1 doc.)

s.d. (XIX^e siècle)

Début d'une lettre adressée à un juge par les frères Grat-Antoine, Victor, François et Frédéric Chatrian.

(1 doc., incomplet)

s.d. (XIX^e siècle)

Extrait de la colonne du sieur notaire Jean-Grat Frutaz.

(1 doc.)

s.d. (XIX^e siècle)

Notes sur un procès.

(1 doc., déchiré en plusieurs points)

s.d. (XIX^e siècle)

Nota degli oggetti pignorati ad istanza del Sig. Rosset Giuseppe in odio di Gros Giovanni

Battista.

(1 doc.)

Imprimés.

1821

Mémoire sur l'importance du frêne commun pour le repeuplement des forêts.

(1 livret)